

**Ce que vous avez toujours voulu savoir sur les Parents Délégués aux conseils de classe.....
Et que vous n'aurez plus à nous demander !**

Chaque trimestre a lieu le CONSEIL de CLASSE qui doit faire un bilan périodique de la scolarité de chaque élève, prendre en compte le niveau de la classe, la manière dont on a constitué le groupe-classe, le climat de la classe, de l'établissement, l'évolution de la socialisation du groupe au cours de l'année, la progression moyenne des acquisitions des élèves d'un trimestre à l'autre, les expériences significatives du groupe-classe au cours de l'année, les conflits latents ou émergents entre élèves ou entre élèves et adultes

Les résultats et l'attitude scolaire de chaque élève est examinée et une appréciation générale est proposée pour être inscrite en bas du bulletin trimestriel; parfois un encouragement, un compliment ou des félicitations sont aussi attribués.

Le conseil de classe examine le déroulement de la scolarité de chaque élève afin de mieux le guider dans son travail et ses choix d'études et d'orientation. Il prend en compte pour cela l'ensemble des éléments d'ordre éducatif, médical et social, s'il y a lieu.

Lorsqu'un élève est en difficulté par manque de travail ou problèmes de comportement les responsables légaux reçoivent une « mise en garde » avec le bulletin trimestriel.

Qui participe au conseil de classe ? Dans quel objectif ?

Bien évidemment, l'ensemble des Professeurs de la classe est convoqué (présents en fonction des autres conseils de classe ayant lieu au même moment), mais également un membre de la Direction du collège ; Peuvent aussi y assister le Conseiller Principal d'Education (vie scolaire), le Conseiller d'Orientation Psychologue, le Médecin ou l'Infirmière Scolaire, voire l'Assistante Sociale si un ou des profils d'élèves leur ont été signalés.

Participent aussi, avec le même droit d'intervention que l'équipe éducative, 2 délégués des élèves élus en octobre par la classe et « formés » à cette responsabilité par la Vie Scolaire : leur rôle est de transmettre la parole de leurs camarades recueillie notamment durant une heure de vie de classe (soucis, questions, propositions) et de soutenir leur camarades durant le conseil de classe dans la mesure où ils pourraient avoir des explications à telle ou telle difficulté, qui mériteraient d'être portées à la connaissance des professeurs (problème d'intégration, manque d'aide à la maison pour s'organiser, etc..). Ensuite, après le conseil ils retransmettent à la classe l'avis général des professeurs, et à chaque élève qui en fait la demande (et à lui seul) ce qui s'est dit sur lui ;

Enfin, les parents d'élèves délégués sont présents pour veiller à ce que l'intérêt de chaque élève soit préservé, être vigilants que pour chacun toutes les solutions soient examinées afin d'améliorer les résultats aussi bien que les conditions de travail (aide aux devoirs, proposition de soutien, d'adaptation, de rencontre avec les familles, ..). Les parents d'élèves sont proposés par les fédérations de Représentants des Parents d'Elèves du Collège, en l'occurrence la FCPE (et/ou la PEEP, et ou indépendants le cas échéant), dont vous avez élu les représentants au CA début octobre.

Si vous souhaitez participer vous aussi, n'hésitez pas à contacter la fédération de votre choix !

Le rôle des Parents délégués au Conseil de classe :

Les parents délégués représentent un lien entre les professeurs et l'administration du collège d'une part et les familles d'autre part. Ils s'informent sur la vie de la classe et cherchent, avec le conseil de classe, des solutions aux éventuelles difficultés.

Ils représentent les parents et les familles.

Ils sont attentifs aux cas d'élèves ou familles isolés ou en difficulté, sans chercher à se substituer, dans ce cas, aux intervenants professionnels (professeurs, administration, assistance sociale, médecin scolaire). Un délégué de parents aux conseils de classe s'intéresse à l'ensemble des élèves, et pas seulement au cas de son propre enfant.

Les parents d'élèves délégués sont là pour transmettre les remarques, souhaits des responsables légaux des élèves de la classe. Mieux connaître votre enfant nous aidera à mieux défendre ses souhaits d'orientation, de stage, d'expliquer ses difficultés, de mieux comprendre les avis des enseignants aussi pour pouvoir être force de proposition dans l'aide qui pourrait lui être apportée ;

Pour cela ils font remettre à chaque élève un questionnaire rapide qui permet à chaque famille de communiquer avec le Conseil de Classe, et aux parents délégués d'être plus légitimes dans ses interventions ; Vous pouvez également nous joindre grâce à l'adresse courriel de chacune des fédérations, ou demander à être recontacté par téléphone par le(s) parent(s) présent(s) au Conseil de classe. Si vous le souhaitez, votre anonymat sera respecté.

Pour nous il est très important d'avoir un maximum de retour de votre part pour être pertinents. Merci d'avance pour votre participation !

Les délégués parents ou élèves ont une obligation de réserve et de confidentialité à propos des cas individuels et des informations personnelles données pendant le conseil de classe. Ils ne pourront en parler qu'aux élèves concernés et à leurs représentants légaux, et ne divulgueront pas d'informations d'ordre privé sans votre accord.

Une quinzaine de jours avant les conseils de classe, votre enfant recevra une enveloppe avec un questionnaire. Pensez bien à le remplir, sans hésiter à utiliser le verso du document si besoin, et à le glisser dans cette enveloppe ; Votre enfant la remettra au professeur principal qui nous la fera parvenir quelques jours avant le conseil si possible.

Si vous souhaitez rester en contact avec nous, n'oubliez pas de nous laisser votre adresse courriel/mail.

Contactez nous facilement : conseil.curie-bron@fcpe69.fr